

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF1306

présenté par
M. Maillot et Mme Bourouaha

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	2 700 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	2 700 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	2 700 000	2 700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, travaillé avec le SNETAP-FSU, vise à recruter 50 ETPT d'enseignants d'EPS

manquants.

Au lendemain des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, il est essentiel de renforcer la pratique sportive dès le plus jeune âge. Or, l'accès à la culture sportive est particulièrement difficile en zone rurale et le public féminin est d'autant plus oublié. Le développement de l'enseignement obligatoire de l'EPS est donc essentiel pour développer une pratique sportive accessible à toutes et tous. Nous proposons par cet amendement de porter à 400 les ETPT d'enseignants d'EPS par la réouverture du concours du CAPES EPS afin de rétablir des postes de titulaires à temps complet dans tous les lycées.

L'action 1 du programme 143 est abondé de 2,7 millions d'euros.
Ces crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 1 du programme 214